



UNIS POUR MIEUX VOUS DEFENDRE

Compte Rendu DP EV LEE du 30 janvier 2014

Déclaration en séance

Monsieur le Directeur,

La délégation UNSA-CFTC souhaite profiter de ces derniers jours de janvier pour présenter à l'ensemble des Cheminots de notre établissement et à leurs familles, ses meilleurs vœux pour cette année 2014.

Vous êtes en charge, Monsieur le Directeur, du bon fonctionnement de notre établissement depuis le 01 janvier. Nous vous souhaitons la bienvenue, sans préjugé ou a priori, nous jugerons aux actes.

Vous avez, à l'occasion des vœux du Directeur, renoué avec les traditions en invitant les organisations syndicales. C'est à ce titre que nous avons répondu favorablement à votre invitation.

C'est avec beaucoup d'attention que nous avons écouté et entendu vos propos :

- De vos nombreux voyages en Europe vous en avez retenu une qualité de service d'un haut niveau et omniprésente. Les Cheminots de votre établissement savent se hisser à ce niveau de compétence, donnez-leur les moyens, ne dégradez plus leurs conditions de travail ;
- De votre expérience professionnelle en Allemagne, vous en avez gardé l'image d'un dialogue social bien différent du nôtre. En effet, la puissance syndicale n'est pas la même mais en contrepartie, le patronat sait être plus souple dans les négociations. Tout travail mérite salaire, tout effort supplémentaire doit être reconnu et valorisé. Saurez-vous Monsieur le Directeur reconnaître à leur juste valeur, les efforts des agents de notre Etablissement ?
- Enfin, vous faites le constat que le monde bouge rapidement et que l'adaptation doit se faire en permanence. Certes, mais nous vous rappelons que les organisations syndicales doivent être considérée comme des partenaires sociaux et non comme des ennemis réfractaires à tout changement.

Concernant notre établissement, nous souhaitons attirer votre attention sur plusieurs points :

- Le dialogue social : depuis le début de cette mandature le dialogue social était en panne. Depuis quelques mois, nous constatons une amélioration. C'est à ce titre, que plusieurs organisations syndicales ont validé le protocole d'accord des IRP. Nous ne pouvons que vous encourager à poursuivre sur ce chemin.
- Les notations : l'UNSA-CFTC espère que l'exercice de notations 2014 sera d'un niveau supérieur au précédent. Nous ne sommes pas dans la logique du « tout, tout de suite », mais nos observations méritent mieux que ce que vous avez bien voulu leur accorder par le passé : cela évitera des séances de notations d'aptitudes complémentaires parfois bien nébuleuses !!!
- Réorganisations : l'UNSA-CFTC exige des dossiers étoffés, présentés en temps et en heure aux différentes instances. Chaque délégué doit pouvoir s'exprimer sur ces dossiers, ce qui n'est plus le cas actuellement.
- Conditions de travail : l'UNSA-CFTC vous rappelle votre rôle de garant des conditions de travail des agents. Vous ne pourrez pas éternellement amalgamer les risques psychosociaux et la qualité de vie au travail. Vous devez mettre, enfin, le dossier RPS sur la table. L'UNSA-CFTC sera également sur ce sujet force de propositions.
- Le dossier de la boutique de Vandoeuvre : nous ne pouvons que regretter l'attitude négative de certains, Direction et même Organisations Syndicales qui ne présentent ce maintien qu'en argumentant qu'il faudra faire des économies ailleurs, mission qui ne leur a pas été confiée pour le moment mais pour lesquelles ils possèdent surement de réelles prédispositions.

Présentant le bilan 2013 de son UO, l'un de vos DUO a cité le Président Pepy : « Traitons nos agents, comme nous voudrions qu'ils traitent nos clients ».

C'est avec intérêt que nous suivrons l'application de cette ambition dans notre établissement tout au long de l'année 2014.

Calendrier Trimestriel:

20 février: Réunion de Coordination des CHSCT;

26 février: réunion des DSE;

04 mars: prise de connaissance des propositions de notation de la Direction;

18 et 19 mars: dernière réunion DP du mandat;

20 mars: élections professionnelles;

27 et 28 mars: commissions de notation

Votre délégation du Personnel:

Séverine Kaspar, Claire Zanin, Edith Boitard, Denis Mathis, Pierre Schmitt, Dominique Corradi

MONTMEDY

Depuis le départ en retraite du titulaire du poste, le guichet est tenu par un agent de réserve. Dans l'attente d'une réponse du conseil Régional, la Direction préfère utiliser des agents en déplacement plutôt que de régulariser des CDD.

Dans le cadre d'un service public de qualité, L'UNSA-CFTC **exige** une embauche au statut et le maintien du point de ventes.

BITCHE

La nouvelle (dés)organisation ne donne pas satisfaction. La période de ventes ne correspond pas aux besoins de la clientèle. La direction de l'EV s'est adressée à la DDER.

BOUZONVILLE

Même constat, depuis la modification des horaires, les clients ne s'y retrouvent plus.

L'UNSA-CFTC reste vigilante sur ces dossiers et a interpellé les élus sur ces sujets.

Le Conseil Régional est-il vraiment sensible au maintien de ce petits points de ventes dont le chiffre d'affaire est inversement proportionnel au service qu'ils rendent à la population.

Le maintien de ces points de ventes limite la fraude, évite la déshumanisation des gares et limite l'insécurité.

Caisse Principale

Le compte n'y est pas !

La nouvelle organisation ne donne pas, au regard des statistiques, satisfaction. En effet, nous pouvons constater qu'au mois de décembre, le nombre de postes figés et non tenus est trop important. Cette situation risque de générer des retards. La caisse principale est le dernier garant de la sauvegarde des flux financiers de l'Entreprise. A ce titre, nous estimons qu'il manque un niveau dans l'organisation fonctionnelle de ce chantier. L'UNSA-CFTC persiste à réclamer une qualification D supplémentaire.

BCC

Le compte y est - il?

Le transfert du BCC de Strasbourg s'est effectué avec une charge de travail non traitée. Cette situation génère le recours à 2 CDD dont les contrats se terminent. Les délégués UNSA-CFTC ont rappelé que le BCC est le garant des flux comptables de l'Entreprise. Les effectifs doivent être suffisant pour traiter la charge de travail dans de bonnes conditions. Les agents recrutés pour le BCC doivent posséder une bonne connaissance de la vente et de l'après-vente. Les délégués attendent toujours la répartition de la charge de travail par portefeuille.

EMBAUCHES 2014

Zéro au premier semestre

+

Zéro au 2ème semestre

=

Vive la GPEC*

*GPEC: gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences

PRIME DE LANGUE

A l'issue de nombreuses rencontres et négociations, le référentiel EVLOR RH 170008 est applicable depuis le 1er janvier 2014.

Rien ne change pour les agents percevant la prime, dans la mesure où ils ne changent pas de poste.

Pour les agents titulaires du constat nouvelle formule (entretien téléphonique), l'indemnité sera versée en fonction des postes occupés et repris dans la consigne.

L'UNSA-CFTC a validée ce référentiel dans la mesure où il maintient l'existant tout en permettant d'élargir le nombre de bénéficiaires possible.

Par contre, lors de la validation du nouveau référentiel national, l'UNSA-CFTC n'acceptera pas un retour en arrière sur notre établissement.

NOTATIONS 2014

Rappel des procédures:

Lors des commissions de notation, les agents sont représentés par les délégués du personnel titulaire. En cas d'absence de ce dernier, ce sont les suppléants qui siègent.

Chaque agent peut faire une réclamation transmise au DET via la hiérarchie avec copie aux délégués du personnel.

Ne sont examinées en commission que les réclamations reçues par les 2 parties.

Les dates:

Prise de connaissance: 04 mars 2014

Commissions de notation: 27 et 28 mars 2014.

Chèr(e)s collègues,

Le 20 mars 2014, vous allez élire pour 2 ans vos représentants du Personnel au CER et dans les établissements. Ils seront en charge de la défense de vos intérêts, des revendications collectives et individuelles, de vos conditions de travail, d'hygiène et de sécurité, de vos activités sociales et de la bonne et saine gestion du Comité d'Etablissement Régional.

Après de nombreuses rencontres pour évaluer la situation sur la Région Lorraine, les organisations syndicales UNSA et CFTC ont fait les mêmes constats : le dialogue social est en panne, il n'a de social que le nom, les accords d'Entreprises sont rarement signés faute de partenaires décidés à mener à leur terme les différents dossiers. Le CER n'est plus qu'une chambre d'enregistrement, les dossiers étant validés par le tribunal de grande instance de Metz saisi systématiquement.

Cette situation n'est plus acceptable !!!

C'est pour cela, que pour les prochaines élections l'UNSA et la CFTC ont décidé de faire liste commune sous l'étiquette UNSA. Dans le cadre d'un partenariat volontariste les militants des 2 organisations figureront de manière équitable, sur les bulletins de vote.

En soutenant le 20 mars le partenariat **UNSA-CFTC** vous donnerez votre accord :

- à une meilleure gestion des activités sociales du CER, dont vous ne profitez que très rarement à l'heure actuelle ;
- à la mise en place des chèques vacances ;
- à l'amélioration du dialogue social dans les établissements et sur vos chantiers ;
- à un meilleur fonctionnement de l'instance CER avec de réels débats suivis d'avancées significatives pour vos conditions de travail ;
- à un syndicalisme réformiste, rassemblant un plus grand nombre de militants à votre service.

En votant le 20 mars pour le partenariat **UNSA-CFTC**, vous renouvelerez votre confiance à des délégués des 2 organisations syndicales connus et reconnus. Cela leurs permettra d'être de manière encore plus efficace à vos côtés au quotidien.

Le 20 mars, j'apporte mon soutien

au partenariat UNSA-CFTC en votant pour la liste

UNSA